



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2022-141

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2022

Sommaire

ARS Nouvelle Aquitaine /

23-2022-10-07-00004 - Arrêté préfectoral fixant la liste des médecins agréés de la Creuse (4 pages)

Page 3

ARS Nouvelle Aquitaine

23-2022-10-07-00004

Arrêté préfectoral fixant la liste des médecins
agréés de la Creuse

**Arrêté préfectoral n°
fixant la liste des médecins agréés du département de la Creuse**

**La Préfète
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite et notamment son article L31 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif notamment à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, modifié par le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 et par le décret 2013-447 du 30 mai 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2019, portant la liste des médecins agréés du département de la Creuse ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Creuse du 22 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Syndicat Départemental des Médecins Généralistes de la Creuse du 30 août 2022 ;

Sur proposition de Madame la Directrice de la délégation départementale de la Creuse de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Les médecins généralistes et spécialistes suivants sont agréés pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2022, pour pratiquer les contre-visites et les expertises des fonctionnaires à la demande des administrations, des comités médicaux et des commissions de réforme ainsi que les examens des candidats aux emplois publics.

MEDECINS GENERALISTES :

Docteur Jean-Luc BERNARD, médecin généraliste à AJAIN,
Docteur Daniel BILLET-LEGROS, médecin généraliste à GUERET,
Docteur Dominique CHANSON, médecin généraliste à MERINCHAL,
Docteur Jean-Marie CONQUET, médecin généraliste à SAINT VAURY,
Docteur Dana DAMASCHIN, médecin généraliste à MARSAC,
Docteur Mathieu DE BASQUIAT, médecin généraliste à MARSAC,
Docteur Dominique DENOST, médecin généraliste à CHATELUS-MALVALEIX,
Docteur Richard DENOST, médecin généraliste à CHATELUS-MALVALEIX,
Docteur Yves DUTHEIL, médecin généraliste à SAINT-MARTIN-LE-CHATEAU,
Docteur Pierre FANTON, médecin généraliste à GRAND-BOURG,
Docteur Michel GILLET, médecin généraliste à PONTARION,
Docteur Abdon GOUDJO, médecin généraliste à GUERET,
Docteur Ahmed HASSAIRI, médecin généraliste à PEYRAT-LA-NONIERE,
Docteur Jean-Paul LAMIRAUD, médecin généraliste à AHUN,
Docteur Claude LANDOS, médecin généraliste à La CELLE-DUNOISE,
Docteur Jean-Marc MANCINI, médecin généraliste à GUERET,
Docteur Dominique MANSOUR-DEVESA, médecin généraliste à GUERET,
Docteur Edmond MATHEOSSIAN, médecin généraliste à SAINTE-FEYRE,
Docteur Fateh MEKICHE, médecin généraliste à DUN-LE-PALESTEL,
Docteur Pierre Emmanuel PAROT, médecin généraliste à GOUZON,
Docteur Marinette PATURAUD, médecin généraliste à GUERET,
Docteur Thierry QUESNEL, médecin généraliste à LA COURTINE,
Docteur Jean-Christophe RAKOTONIOAINA, médecin généraliste à AUBUSSON,
Docteur Bouchra R'KHA CHAHAM, médecin généraliste à LA CELLE-DUNOISE,
Docteur Patrick VARLET, médecin généraliste à GUERET,
Docteur Hichem ZARROUK, médecin généraliste à AUBUSSON,
Docteur Zira VARLET, médecin généraliste à GUERET.
Docteur Abdelmalek EL FOUISSI, médecin généraliste à AUBUSSON,

MEDECINS SPECIALISTES

Docteur Karim BOUTAYEB, médecin spécialiste en psychiatrie à VIERSAT,
Docteur Foudil CHIHA, médecin spécialiste en psychiatrie à VIERSAT,
Docteur Sandrine DELCROIX, médecin spécialiste en psychiatrie à GUERET,
Docteur Mohammed EL FELLAH, médecin spécialiste en chirurgie orthopédique à GUERET,
Docteur Helmy IBRAHIM, médecin spécialiste en pneumologie à AUBUSSON,
Docteur Khalil MASSRI, médecin spécialiste en gynéco-obstétrique à GUERET,
Docteur Alina PAPUC, médecin spécialiste en anatomo-cyto-pathologique à GUERET
Docteur Alain RIPP, médecin spécialiste en psychiatrie à GUERET,
Docteur Dhaoui SOLTANI, médecin spécialiste en réanimation à GUERET,
Docteur Claudiu DANILA, médecin spécialiste en psychiatrie à SAINT VAURY.

ARTICLE 2 : Les médecins agréés appelés à examiner au titre du décret du 31 mars 2010 des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont le médecin traitant sont tenus de se récuser.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, la Directrice Départementale de l'emploi, du travail, de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Guéret, le 07 OCT. 2022

La Préfète

Virginie DARPHEUILLE

